Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_20-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
5 mars 2026

AFFICHÉE LE :
5 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
13 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-six,
Le dix mars à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.
Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration à M. GENTRIC Alexis), M. GOURLAOUEN Jean-Michel (procuration à Mme JONCOUR Martine), Mme PERENNOU Pauline (procuration à Mme KERSAUDY Maria), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.
Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alexis.

DCM2026/20 - Avenant à l'emprunt court terme du Hameau de la Vallée

Madame Maria KERSAUDY, Adjointe au Maire en charge des Finances, expose à l'assemblée qu'en 2021 a été souscrit un emprunt de 400.000 € pour les travaux de la 1ère tranche du Hameau de la Vallée, remboursable sur une durée de 5 ans (emprunt n° 10000975981).
A ce jour, 137.500 € ont été remboursés. Néanmoins, le rythme actuel des ventes des lots ne permet pas son remboursement intégral dans le délai imparti.

La Commission Finances réunie le 25 février 2026 propose au Conseil municipal de valider l'avenant à ce contrat de prêt présenté par le Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Montant : 262.500 € (solde au 15/01/2026)
- Durée : 57 mois
- Taux variable : 3,0350 % (Euribor 3 moyenné +0.99 %)
- Amortissement : constant
- Périodicité des remboursements : trimestrielle
- Indemnités de remboursement anticipé : non.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le rapport de Mme KERSAUDY,
Vu la délibération en date du 4 octobre 2021 validant l'emprunt de 400.000 € amortissable sur 5 ans auprès du Crédit agricole
Vu la proposition de réaménagement de cet emprunt de l'agence du Crédit Agricole de Quimper
Considérant la nécessité d'augmenter la durée de remboursement de l'emprunt précité,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité
- APPROUVE la mise en place de ce réaménagement de prêt auprès du Crédit Agricole,
- APPROUVE l'avenant au contrat de prêt n°10000975981 souscrit en 2021 auprès du Crédit Agricole de Quimper aux conditions indiquées ci-dessus ;
- prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget annexe, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- prend l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_20-DE

desdites échéances ;
- confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Yves LE GUELLEC

